

de viure, bien qu'il fust tres docte,
principalement en medecine &
iuris prudence.



DU PAYS DU MAINE.

LE païs du Maine est tres-
ancien, car la ville de Ro-
me prenoit encor son
commencement, lors
que les Manceaux passerent en I-
talie, & establirent leur siege en
Lombardie contre le Pau : où ils
bastirēt plusieurs villes, comme
Bergame, & Bresse, chassans les
Toscans & Etruriens, qui posse-
doient la pluspart d'Italie.

M 4

258 DESCRIPTION.
FONDATION DE LA
VILLE DU MANS.

LE MANS principale ville du Maine à prins son nom de Le man Roy des Celtes fils de Paris (qui bastit la ville de Paris) toutesfois deuant qu'il feit enuironner de murailles la ville du Más, Sarrhon petit fils de Samothes 4. Roy des Gaules, l'auoit faict bastir, & l'auoit faist apeler Sarthe, de son nom , enuiron trois cêts quatre vingts dix ans, apres le deluge. Mais elle auoit esté ruinee par des seditions, qui furent entre les anciens Druides, ayant demeuré en cest estat durant le regne de trois Rois Allobrox, Remus,& Paris , qui fut enuiron cent trente six ans. Alors Leman, fils de Paris, la redifia, & lui donna son nom.

Le Mans a pour limites le païs Per-

Percheron à l'Orient, la Bretagne à l'Occident, le Bessin & Normandie au Septentrion, & la Flesche au Midi.

Ce mot de *Cœnomani*, ou plus stost *Senomani*, qui signifie les Manceaux, est venu de ce que les peuples Senonois puissans en Gaule, ayans iadis eu guerre contre les Manceaux, feirent vne paix, qui estoit telle: sçauoir qu'ils viroient soubs les loix & statuts du Mans, & qu'en memoire de ce, les deux peuples vniroient leurs noms, &s'appelleroient Senomans.

Au chasteau du guey dans le Mans, est vn fort ancié tombeau, où ces mots sont escrits:

L.A. Mainio: E Q. ob eius merita.

Plebs urbana Senoni.D.

Plusieurs tiennent que Simon lepreux, chez lequel nostre

M 5

Seigneur repeut, & donna pardon à la Magdeleine, fut ce Julian l'Evesque du Mans, lequel y fut envoié pour prescher l'Evangile. Toutesfois plusieurs Autheurs sont d'autre advis, affirmans que ce Julian fut un gentil-homme Citoyen Romain, grand orateur & philosoph, converti par S. Clement, & envoié en Gaule.

Il y a la Comté de Maine & le Marquisat, qui appartient à la maison de Lorraine, & maintenant erigée en Duché par le Roy Charles 9.

Le Mans est Bailliage & siège presidial, où ressortissent le chasteau de Loir, Laual (qui est vne belle & forte ville, située tout contre la riuiere de Marne & où l'on fait grand trafic de toiles blanches) Beaumont, S. Susanne, Chasteau Gonthier, la

la Flesche, Maine la Iuhais, Sablé, & la Ferté Besnard, d'où estoit cest excellēt poëte François Robert Garnier.

Les Manceaux sont des premiers Chrestiens de Gaule.

Le païs du Mans est arroſé de trois riuieres, ſçauoir celle de Maine, du Loir, & de Sarthe ou Sarrhe, Roy des Celtes, & premier fondateur du Mans : comme nous auons dict.

Ceste dernière riuiere arroſe la cité du Mans, & prend ſon origine pres Chasteau Dun au païs Chartrain.

Foulques trēteneufiéme Comte d'Aniou, fonda le prieuré de la Fontaine S. Martin au païs du Maine.

Guillaume des-roches mareschal de France ſous Philippe Auguste fonda l'Abbaye de Beau lieu au Maine l'an 1219.

Le

Le sieur Ollenix de Montsa-
cré, vn des plus gallands esprits
de ce siecle (ainsi que l'on peut
voir en plusieurs œuures de son
inuention, fort prisées & recer-
chees en la France) est gentilhô-
me Manceau.



DV PAYS D'ANIOV.

Al païs d'Aniou, voisin
du Maine, est de petite
estendue, montaigneux
& inegal, seruant debor-
nes & finages à la Gaule Celti-
que; toutesfois lvn des plus fer-
tils de Gaule, & principallement
en bons vins.

Les habitans de ce païs sont
apellez Andeens, Andegaues, &
plus vulgairement & propre-
ment Angeuins, qui sont gents
fort